

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres |          |  |
|--------------------|----------|--|
| En exercice        | Présents | Nombre de suffrages exprimés : <i>Ag</i>     |
| 19                 | 16       | Pour : <i>Ag</i><br>Contre :<br>Abstention : |

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 07 septembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / MORIN / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mrs MORICE / BEUX / PLAIS

ONT DONNE POUVOIR : Mr MORICE à Mme MESTRE  
Mr BEUX à Mr JANSONNIE  
Mr PLAIS à Mr BUREAU

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr REGUER

~ ~ ~ ~ ~

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-211801097-20220914-2022\_09\_65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022

Publication : 19/09/2022

publié le 19/09/2022 sur le site internet de la collectivité

## Objet : Convention avec FREE Mobile pour l'implantation d'équipements sur le château d'eau

La clause essentielle et déterminante de la présente convention est la signature par l'occupant « l'opérateur FREE » d'une convention connexe avec la communauté de commune Terres du Haut Berry, portant sur des emplacements situés sur le terrain du château d'eau de la Borne cadastré C707, dépendances du domaine public de la commune mise à la disposition de la communauté de communes en vue d'implanter des équipements techniques.

En contrepartie de cette occupation du domaine public, l'opérateur FREE versera une redevance annuelle de 1500€. Cette convention est conclue pour une durée de 12 ans.

Après discussion, le conseil municipal

ACCEPTTE à l'unanimité ladite convention

AUTORISE le Maire à signer les documents qui en découlent

Voté à l'unanimité

Mr Yvan REGUER,  
Secrétaire

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Gilles BUREAU